





### **1.1. OFFICIELS :**

#### **COMMISSAIRES SPORTIFS :**

Président :

M. José CHAUDET Licence n° 1502/2493

Membres :

M. Jean François POMMIER Licence n° 1201/9173

M. J. Jacques PECHON Licence n° 1201/2527

Directeur de Course :

M. Joseph LORRE Licence n° 1201/10395

Directeur de Course ES :

M. Michel BRAUNSTEIN Licence n° 1203/8940

Directeur de Course Adjoint :

M. Patrice DELIAS Licence n° 1204/18371

Attaché à la Direction de Course :

M. Jacques MELIS Licence n° 1201/6680

Responsable des Commissaires :

Mme Lucette PEAN Licence n° 1201/2525

Responsable sécurité :

M. Michel COTTIN Licence n° 1201/

Responsable des Vérifications Administratives :

Michel DESMARRES Licence n° 1201/

MEDECIN CHEF :

Dr Alain GIRAUD

Commissaires Techniques :

M. William TURQUETIL Licence n° 1202/7886

M. Benjamin MONSALLIER Licence n° 1201/158634

M. Robert PASSE Licence n° 1201/51283

Commissaire Sportif délégué dans les Epreuves spéciales :

M. Luc DEHAN Licence n° 1201/6495

Responsable du Parc Fermé :

M. François MONSALLIER Licence n° 1203/4146

Chargé des Relations avec les Concurrents :

M. Emmanuel NICOLAS Licence n° 1201/140071

Ambulances :

Ambulance GUERANGER-RIOUL CONLIE

Ambulance Yves ROGER SILLE LE GUILLAUME

### **1.2. - ELIGIBILITE**

Le 42ème RALLYE REGIONAL LE MANS compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2007
- Le Championnat des Rallyes de l'A.C.O.
- Le Championnat des Rallyes Comité Bretagne - Pays de la Loire



### **1.3. - VERIFICATIONS**

Les Equipages engagés ne recevront pas de convocation individuelle pour les vérifications qui auront lieu le samedi 14 juillet de 08h00 à 13h00 au plan d'eau de Conlie.

En cas de réclamation, le démontage sera fait au Garage RENAULT à Conlie 72240. Prix de la main d'œuvre H.T. 40,90 €.

### **ARTICLE 2 - ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES**

3.1 Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5 Toute personne qui désire participer au 42<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL LE MANS doit adresser au Secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le LUNDI 2 JUILLET 2007 MINUIT.

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11 Les droits d'engagement sont fixés :

a) Avec la publicité de l'organisateur : 210 euros

b) Sans la publicité de l'organisateur : 420 euros

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Chèque à l'ordre de : ECURIE LE MANS

Les chèques des droits d'engagement ne seront encaissés que le lendemain de l'épreuve.

Une valeur de 30% du montant des droits d'engagement sera retenue pour tout forfait non déclaré par le concurrent dans les délais, à savoir la date de parution de la liste des engagés fixée au lundi 9 juillet 2007.

### **ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS**

4.3 ASSISTANCE

Conforme au règlement

L'assistance autorisée sera précisée sur le ROAD BOOK

4.3.2.3. LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA

### **ARTICLE 5 - PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

### **ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES**

6.1. DESCRIPTION

Le 42<sup>ème</sup> Rallye LE MANS représente un parcours de 150 km, comprenant

Le samedi après-midi : 1<sup>ère</sup> étape TENNIE - CONLIE 5 km à parcourir 3 fois

Le dimanche matin : 2<sup>ème</sup> étape TENNIE - ROUEZ EN Ch. 8km500 à parcourir 3 fois

L'ordre de passage de la 2<sup>ème</sup> étape sera basé sur le classement à l'issue des ES 1, 2 et 3.



## 6.2. RECONNAISSANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6. Les reconnaissances auront lieu : Vendredi 13 juillet de 18h00 à 22h00 - Samedi 14 juillet de 08h00 à 11h00.

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 4, des contrôles seront effectués.

## ARTTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

7.2 Dispositions générales relatives aux contrôles.

7.2.11 les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires de route : combinaisons blanches
- Chef de Poste : badge officiel

## ARTTICLE 8 : RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 10 : PRIX - COUPES

Prix en espèces :

### SCRATCH

1°	340 €
2°	250 €
3°	165 €
4°	90 € (si + de 60 partants)
5°	45 € (si + de 70 partants)

### GROUPE

1°	120 € (si + de 5 partants)
----	----------------------------

### CLASSE

1°	220 € (100 € si 1 seul partant)
2°	130 € ( si + 3 partants)
3°	70 € (si + 5 partants)
4°	40 € (si + 8 partants)
5°	20 € (si + 10 partants)

1° Equipage Féminin : 200 € (100 € Si 1 seul équipage partant)

DES COUPES SERONT DISTRIBUEES :

- Aux Trois premiers du Classement Général.
- Aux Premiers de chaque Groupe.
- Aux Premiers de chaque Classe (Coupes non cumulables avec les coupes des Premiers de Groupe).
- Au Premier Equipage Féminin.
- Deux Coupes pour les Commissaires.
- Une Coupe INTER-ECURIE